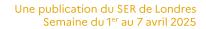


Direction générale du Trésor

BRÈVES ÉCONOMIQUES Royaume-Uni



Sommaire

Le chiffre de la semaine : l'indice FTSE 100	2
Graphique de la semaine	2
Fait marquant: Suite aux annonces de droits de « réciproques », le Royaume-Uni oscille entre sou et inquiétudes.	lagement
En bref	3
Actualités macroéconomiques	4
CONJONCTURE FISCALITE MARCHE DU TRAVAIL IMMOBILIER	4 5
Actualités commerce et investissement	6
CommerceInvestissements	6
Actualités financières	7
REGLEMENTATION FINANCIERE	

Le chiffre de la semaine : l'indice FTSE 100

L'indice FTSE 100 a reculé d'un peu plus de 10% depuis le discours de D. Trump du 2 avril sur les droits de douane « réciproques ». Il s''agit là d'une chute historiquement forte, même si très légèrement moindre par rapport à d'autres places mondiales. Entre le 2 et le 7 avril, le FTSE 100 a diminué de 10,5 % quand le CAC 40 a reculé de 11,9 % et le DAX de 11,6 %. Ailleurs qu'en Europe, le Nikkei 225 a baissé de 12,8 % quand le S&P 500 n'a finalement reculé que de 10,7 %. Dans ce contexte, <u>Barclays</u> a relevé sa

LE CHIFFRE À RETENIR -10,5%

recommandation sur l'indice britannique en « à surpondérer », soulignant sa meilleure résistance relative. Barclays explique sa décision par la structure plus « défensive » du FTSE 100, composé principalement d'entreprises de secteurs comme les matières premières, l'énergie ou la grande distribution, jugés plus stables en période de stagflation ou de récession. À l'inverse, le FTSE 250, plus exposé à l'économie intérieure, reste exclu de l'amélioration en raison de sa nature cyclique et du manque de confiance dans une reprise britannique. Barclays note toutefois que le Royaume-Uni pourrait bénéficier de futures baisses de taux de la Banque d'Angleterre et d'un rééquilibrage des politiques publiques en faveur de la croissance.

Graphique de la semaine

Cours boursier de l'indice FTSE 100 (2025)



Fait marquant: Suite aux annonces de droits de douanes « réciproques », le Royaume-Uni oscille entre soulagement et inquiétudes.

Le Royaume-Uni se voit appliquer un taux uniforme de 10% sur ses 59,3 Md£ d'exportations vers les États-Unis au titre des « droits réciproques » adoptés ce mercredi 2 avril par le Président américain. Il s'agit du taux « de base » appliqué par les États-Unis à ses partenaires commerciaux, indépendamment de la situation de la balance commerciale bilatérale (biens) qui est pourtant excédentaire pour les États-Unis vis-à-vis du R-U. En dépit de cette position favorable vis-à-vis des « droits réciproques », le R-U n'est parvenu à obtenir, pour l'heure, aucune concession ni sur les droits sur l'acier et l'aluminium, ni sur ceux pesant sur le secteur automobile. La presse fait état d'un supposé soulagement pour le gouvernement, qui s'attendait à être plus durement touché (celui-ci contestant cependant être "very happy").

En réponse aux mesures commerciales américaines, le gouvernement britannique continue de négocier en vue de la conclusion d'un accord « économique ». Cette approche est largement soutenue par la communauté d'affaires qui, tout en regrettant l'imposition de mesures tarifaires (qualifiées de « dévastatrices »), soutient une approche mesurée et le maintien des canaux de dialogue. Face à l'incertitude de ces annonces, plusieurs organisations professionnelles rendent compte de la stratégie attentiste des entreprises (qui ne veulent pas s'engager à ce stade dans une adaptation coûteuse, même si certaines réfléchissent à pivoter vers de nouveaux marchés).

En cas d'échec des négociations, et en dernier recours, le gouvernement se prépare à adopter des mesures de rétorsion. Lors d'une rencontre avec des chefs d'entreprises, le Premier ministre a affirmé que le gouvernement était préparé à toutes les éventualités et prêt à agir dans l'intérêt national. Dans cette perspective, le ministre J. Reynolds a annoncé le lancement d'une consultation à destination des entreprises en vue d'éventuelles mesures de rétorsion d'ici le 1^{er} mai si aucun accord n'intervenait avec les États-Unis. Le Premier ministre a également évoqué la possibilité de mobiliser les outils de la stratégie industrielle à paraître, afin de limiter les conséquences des droits de douane. Plus largement, il souhaite poursuivre sa stratégie de renforcement de la compétitivité et de la résilience de l'économie britannique.

En bref

- La livre sterling se déprécie fortement par rapport à l'euro et atteint 1,1649 € (-2,6 % sur la semaine). Face au dollar américain, la livre se déprécie dans une moindre mesure, à 1,2723 \$ (-1,7 % sur la semaine).
- Au 7 avril, le rendement du *gilt* (obligation souveraine) à 10 ans s'établit à 4,61 %, en forte baisse par rapport à la semaine passée (–8 pdb).
- Andrew Bailey est nommé à la tête du Financial Stability Board (FSB) à compter du 1^{er} juillet pour un mandat de 3 ans.
- L'Agence de crédit-export (UK Export Finance, ou <u>UKEF</u>) apporte son concours à l'industrie britannique des éoliennes en mer, en fournissant une garantie de crédit (184 M£) permettant de soutenir l'implantation d'un champ éolien en mer à Taiwan.
- L'Office for Internal Market (OIM, entité interne à la Competition and Markets Authority (CMA)) publie son rapport annuel sur le fonctionnement du marché intérieur britannique. Celui retrace notamment l'évolution des échanges entre les quatre Nations du Royaume-Uni ainsi que les évolutions règlementaires

susceptibles de modifier le fonctionnement du marché intérieur. L'Office for Internal Market (OIM) partage également sa réponse à la consultation lancée par le gouvernement sur le Internal Market Act de 2020.

- Le Viet Nam <u>accorde</u> l'accès à son marché pour les produits de la mer vivants exportés depuis le Royaume-Uni.
- D'après le <u>Financial Times</u>, les gestionnaires de fortune londoniens recevraient davantage de sollicitations de la part d'investisseurs américains cherchant à placer leurs actifs hors des États-Unis depuis l'élection présidentielle.
- Le gouvernement britannique a lancé un <u>appel à contributions</u> intitulé "Small Business Access to Finance" visant à recueillir des informations sur l'accès des petites entreprises au financement par emprunt au Royaume-Uni.

Actualités macroéconomiques

Conjoncture

L'« affreux avril » (awful April) se caractérise cette année par de fortes hausses des prix de l'énergie, mais aussi la hausse des pensions de retraites. À compter du 1^{er} avril et jusqu'au 30 juin 2025, le plafond énergétique (montant maximal payable pour la consommation d'électricité et de gaz) a été augmenté de +6,4 % par rapport au trimestre précédent pour le ménage moyen, passant d'un équivalent annuel de 1 738 £ à 1849 £. Dans le même temps, les <u>factures d'eau</u> vont connaître leur plus forte augmentation depuis la privatisation de la distribution d'eau en 1989, à savoir +26 % en moyenne (+123 £ par an). En revanche, le montant des retraites publique augmente de +4,1 % grâce au triple lock. Le triple lock est un mécanisme de revalorisation des pensions de retraites publiques qui garantit au minimum une croissance de 2,5 %, ou alors l'augmentation la plus forte entre l'inflation et la croissance des salaires.

Le Bureau des statistiques nationales (ONS) du Royaume-Uni traverse une période de crise concernant la qualité de ses données économiques. Une enquête indépendante a été <u>lancée</u> par le gouvernement pour examiner l'efficacité et les capacités de l'organisme, ainsi que sa structure organisationnelle, sa culture et sa gouvernance. En effet, l'ONS fait face à des critiques croissantes concernant la fiabilité des données qu'il produit, en particulier les statistiques sur le marché du travail en raison d'un faible taux de réponse aux enquêtes. Ces difficultés ont entraîné des révisions fréquentes et des retards dans les publications, notamment sur des données essentielles telles que l'emploi, le PIB, la productivité ou les flux commerciaux, conduisant à une perte de confiance envers les données de l'institution. Ces controverses deviennent un sujet majeur de préoccupation pour les décideurs britanniques, comme la Banque d'Angleterre qui peine à évaluer finement les dynamiques sur le marché du travail ou celles des prix. En réponse à ces enjeux et face à des contraintes budgétaires grandissantes, l'ONS a décidé de suspendre certains projets (ex : criminalité infantile, conditions de vie des ménages, ...) pour se concentrer sur les statistiques économiques fondamentales afin d'éclairer efficacement la décision politique.

Fiscalité

Au 1er avril, le Royaume-Uni est entré dans son nouvel exercice budgétaire (2025-26), date correspondant à l'application effective des mesures fiscales dernièrement annoncées. D'une part, la hausse des cotisations patronales décidée au budget d'automne d'octobre dernier a pris effet le 1er avril : le taux de base a augmenté de 13,8 % à 15,0 %, et l'assiette a été élargie. D'autre part, le gel du barème de l'impôt sur le revenu (décidé au printemps 2021) se poursuit : le premier seuil demeure à 12 570 £ (taux marginal de 20 %) et le second à 50 270 £ (taux marginal de 40 %), au lieu d'être

tous deux indexés sur l'inflation. Selon la <u>Resolution Foundation</u>, ces deux mesures auront un effet conjoint sur le revenu disponible des ménages de -0.2% à -0.7%, progressif selon les déciles.

Marché du travail

Les recommandations de revalorisation du salaire minimum sont entrées en vigueur au 1er avril. La Low Pay Commission (LPC) est responsable de recommander le gouvernement sur le taux annuel de revalorisation du salaire minimum au Royaume-Uni. Désormais, le salaire minimum des employés âgés de 21 ans ou plus (National Living Wage) atteint un taux horaire de 12,21 £/h (+6,7 % par rapport à l'an dernier). De ce fait, conformément à l'objectif de la LPC, le salaire minimum correspond ainsi à 2/3 du salaire médian. De plus, le salaire minimum pour les employés de 18 à 20 ans (National Minimum Wage) est plus fortement augmenté, à 10,00 £/h (+16,3 %). Le but de la LPC est ici de progressivement réduire l'écart entre le NLW et le NMW. Enfin, le taux horaire des employés de 16 à 17 ans et celui des apprentis est augmenté à 7,55 £/h (+18,0 %). Pour rappel, le salaire minimum concerne environ 7 % des emplois au Royaume-Uni.

La Resolution Foundation (RF) souligne que la revalorisation du salaire minimum et la hausse des cotisations patronales (NIC) pèseront conjointement davantage sur les travailleurs les plus modestes. Selon le think tank, ces deux mesures entraîneront une augmentation significative du coût du travail. La hausse des cotisations patronales se traduira par une baisse des revenus pour une majorité de salariés, mais ses effets seront concentrés en bas de l'échelle salariale. En raison des contraintes qui limitent les baisses de salaires dans cette tranche en-deçà su salaire minimum, les entreprises seront davantage incitées à supprimer des postes. La RF estime ainsi que 85 000 emplois pourraient être détruits (-0,3 % de l'emploi). Le think tank se montre critique face à l'introduction simultanée de ces réformes. Bien qu'elle considère la revalorisation du salaire minimum comme justifiée, la RF alerte sur les risques qu'elle fait peser sur le marché de l'emploi britannique si elle n'est pas accompagnée de dispositifs d'atténuation — contrairement à ce qu'implique la réforme des NIC. Parmi les alternatives proposées, la RF recommandait par exemple une hausse du taux de base à 17 %, tout en maintenant le seuil d'exonération à un salaire de 9100 £. Cette option aurait permis de concentrer l'effort sur les plus hauts revenus, tout en préservant jusqu'à 20 % des emplois menacés par les mesures actuelles.

Immobilier

Les prix de l'immobilier ralentissent du fait de la hausse effective de la stamp duty à compter du mois d'avril. Alors que les acheteurs s'étaient précipités en ce début d'année pour finaliser leurs achats avant la hausse annoncée de la stamp duty au 1er avril (taxe à l'achat d'une propriété immobilière ou d'un terrain), la demande se normalise au mois de mars. Selon Nationwide, les prix de l'immobilier sont restés constants en mars. Certes, les prix des maisons n'ont pas crû au mois de mars (après +0,4% en février), mais ils augmentent au même rythme qu'au mois précédent en glissement annuel (+3,9% en mars comme en février). Pour Halifax, les prix de l'immobilier diminuent en variation mensuelle (-0,5%) mais la hausse annuelle mesurée demeure à +2,8%. Le marché reste confronté à des obstacles, comme les coûts d'emprunt durablement élevés, l'offre de logements limitée ou encore la conjoncture économique plus qu'incertaine. L'abaissement progressif du taux directeur de la Banque d'Angleterre en cours d'année profitera tout de même au marché.

Actualités commerce et investissement

Commerce

Le Royaume-Uni et les États-Unis <u>peinent</u> à s'accorder sur un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour le secteur de l'audit et de la comptabilité. Selon le *Financial Times*, la tentative d'étendre le programme pilote conclu entre les organismes professionnels américains et écossais à l'ensemble de la Grande-Bretagne a échoué, notamment en raison de différends quant à la façon d'apprécier la qualité de la formation délivrée aux États-Unis. Selon les professionnels du secteur, un tel accord permettrait de faciliter les opérations d'audit des grandes banques et des entreprises doublement cotées, et renforcerait ainsi l'attractivité de la place financière de Londres. Cette initiative est largement soutenue par le gouvernement britannique.

La Commission du commerce et des entreprises (Business and Trade Committee) de la Chambre des Communes publie un rapport sur le renforcement des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE). Le rapport est présenté comme le « Livre vert » de la « relance » des relations euro-britanniques et suggère 20 propositions pour renforcer les liens entre les deux partenaires, parmi lesquelles figurent un Pacte de sécurité (approche commune en matière d'industrie de défense, d'infrastructures critiques, et de lutte contre les pratiques distorsives de marché de concurrents comme la Chine), le couplage des marchés carbone, un accord sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS), un accord pluriannuel sur la pêche, la reconnaissance mutuelle des certifications de conformité sur la sécurité des produits, ou encore une décision permanente en matière d'adéquation des données. Le rapport souligne plus largement l'intérêt mutuel du Royaume-Uni et de l'UE à renforcer leurs liens à l'aune des tensions commerciales grandissantes.

Une étude de Aston University estime le coût de la guerre commerciale des États-Unis à 1400 Md\$, entraînant de lourdes conséquences économiques et commerciales pour le Royaume-Uni. L'étude de J. Du et O. Shepotylo estime qu'un scénario extrême dans lequel les États-Unis imposeraient des droits de douane de 25 % à l'ensemble de leurs partenaires – suivis de mesures de rétorsion – entraînerait une contraction significative du commerce britannique. Les exportations vers les États-Unis chuteraient de 43,6 %,tandis que les importations reculeraient de 66,5 %. À l'échelle globale, le Royaume-Uni subirait une baisse de 7,0 % de ses exportations et de 5,2 % de ses importations, avec un impact particulièrement sévère sur des secteurs comme l'aérospatial et la technologie. Bien qu'aucune poussée inflationniste majeure ne soit anticipée, les économistes projettent une baisse du niveau de vie, avec une diminution de 0,5 % du PIB par habitant. Toutefois, la flexibilité acquise grâce au Brexit permettrait au Royaume-Uni de réorienter ses chaînes d'approvisionnement vers des partenaires commerciaux tels que les membres du CPTPP ou de l'ASEAN. Les économistes soulignent néanmoins que cette réorientation ne doit pas compromettre les efforts de reset avec ses partenaires de l'Union européenne.

Investissements

Le gouvernement britannique signe un partenariat avec la banque singapourienne OCBC afin d'encourager l'investissement au Royaume-Uni. La secrétaire d'État à l'investissement, Poppy Gustafsson, a conclu un protocole d'accord avec la banque OCBC, visant à générer des investissements de 10 Md£ au Royaume-Uni depuis la région Indopacifique. Ces investissements seront fléchés vers les secteurs prioritaires pour la croissance tels que l'énergie, les infrastructures ou encore l'immobilier.

Sanctions

Le Royaume-Uni adopte de nouvelles <u>sanctions</u> dans le cadre de la lutte contre la corruption et le financement illégal. En vertu du <u>régime</u> de sanctions de lutte contre la corruption, les autorités britanniques ont effectué 13 nouvelles désignations. Parmi les entités visées par ces sanctions se trouvent plusieurs agents pro-russes impliqués dans des opérations de déstabilisation des processus démocratiques en Moldavie. Les sanctions annoncées visent également des fonctionnaires et procureurs corrompus en Géorgie et au Guatemala.

Actualités financières

Réglementation financière

Le régulateur britannique des systèmes de paiement (PSR) a publié un document de consultation proposant des mesures pour corriger les problèmes identifiés lors son examen des frais appliqués par Mastercard et Visa. En mars, le PSR pointait notamment une augmentation des frais entre 2017 et 2023 d'au moins 25 %, mais aussi un manque de transparence dans les informations fournies aux acquéreurs et commerçants, une difficulté à évaluer les performances financières des deux réseaux au Royaume-Uni, ainsi qu'un manque de clarté dans leurs décisions tarifaires. Le PSR envisage d'imposer plus de transparence, un meilleur encadrement des hausses de tarifs à travers une justification de ces hausses, et la publication régulière de données financières. La consultation est ouverte jusqu'au 28 mai 2025.

La FCA et la PRA ont publié une consultation sur la hausse du seuil d'application du ratio prêt/revenu (LTI) pour les prêts hypothécaires. Ces ajustements font suite à une recommandation du Financial Policy Committee (FPC) de la Banque d'Angleterre (BoE) datant de novembre 2024 visant à relever le seuil de minimis à partir duquel la limite de flux LTI (LTI flow limit) s'applique, de 100 à 150 millions de livres de prêts accordés sur quatre trimestres glissants. La limite de flux LTI est un dispositif réglementaire destiné à limiter pour une banque la part des prêts hypothécaires dont le montant dépasse 4,5 fois le revenu brut annuel de l'emprunteur : cette part maximale de prêts au LTI supérieur à 4,5 est fixée à 15%. Cette limite appliquée aux banques prêteuses vise à réduire les risques liés à l'endettement excessif des ménages et à préserver la stabilité du système financier. La proposition de relever le seuil de minimis de 100 à 150 M£ vise à éviter un durcissement involontaire de la réglementation pour les « petits prêteurs » (challenger banks), en leur permettant d'accorder davantage de prêts avant d'être soumis à cette limite, ce qui contribue aux objectifs secondaires de compétitivité et de croissance des régulateurs. La consultation est ouverte jusqu'au 8 mai 2025, avec une mise en œuvre prévue au second semestre 2025.

La Financial Conduct Authority (FCA) a <u>exprimé</u> ses inquiétudes quant à la décision de la cour d'appel d'octobre 2024 concernant les commissions cachées versées par les banques aux concessionnaires automobiles. Cette décision avait jugé illégal le fait de ne pas divulguer clairement aux consommateurs le montant des commissions perçues par les concessionnaires lors de la souscription de prêts automobiles, exposant ainsi les prêteurs à des indemnisations dont le total est estimé à 44 Md£. Dans le cadre de sa contribution à la délibération de la Cour Suprême dans l'affaire dite « motor finance », la FCA estime que la décision de la cour d'appel « va trop loin », estimant que les concessionnaires ne doivent pas être soumis à l'obligation d'agir systématiquement dans l'intérêt du consommateur, et qu'elle pourrait rendre le Royaume-Uni moins attractif pour les investisseurs et les activités de banque de détail. Elle a soumis ses arguments à la Cour suprême, soulignant que la décision pourrait

avoir des implications sur d'autres produits financiers commercialisés sur le même modèle, à l'image des produits d'assurance.

La FCA et le Trésor ont proposé de relever de 100 millions de livres à 5 milliards de livres le seuil d'actifs sous gestion à partir duquel les gestionnaires de fonds alternatifs sont soumis à son régime réglementaire le plus strict. L'objectif est de stimuler la croissance du secteur, en évitant que des gestionnaires freinent volontairement leur expansion pour ne pas franchir ce seuil. La FCA a envisagé plusieurs options : 2 milliards, jugé trop bas car il concernerait presque tous les fonds à effet de levier, et 10 milliards, jugé trop élevé car trop peu de gestionnaires seraient concernés. Le seuil de 5 milliards est considéré comme un juste milieu, reclassant de nombreuses sociétés comme de taille intermédiaire. Cette réforme s'inscrit dans les efforts du gouvernement britannique pour renforcer la compétitivité de la City. La consultation est ouverte jusqu'en juin 2025.

Marchés financiers

Deux fonds de pension se disent prêts à investir davantage dans l'économie britannique. D'une part, le <u>Pension Protection Fund</u>, avec 32 Md£ d'actifs et qui couvre des schémas à prestations définies, indique être disposé à investir 10 % de ses actifs dans les infrastructures et les entreprises en croissance (scale-up) – si toutefois il est autorisé par le gouvernement à réaliser une consolidation du secteur des fonds à prestations définies. D'autre part, le « superfonds » commercial <u>Clara Pensions</u> prévoit d'investir plus de 3 Md£ dans les trois prochaines années dans les actifs non-cotés et illiquides, dont la moitié au Royaume-Uni. Ces deux annonces vont dans le sens du gouvernement qui souhaite que les fonds de pension investissent davantage dans le tissu productif britannique. A contrario, le fonds de pension <u>UK Nest</u> avait indiqué auparavant ne pas vouloir s'engager sur une cible d'investissement dans les actifs non-cotés au détriment du rendement.

La Bourse de Londres (LSEG) a <u>échangé</u> avec un groupe de dirigeants de la City souhaitant prendre le contrôle de l'Alternative Investment Market (AIM), son marché dédié aux petites capitalisations. Ce groupe d'investisseurs, propose de transforme le marché boursier alternatif en développant une nouvelle approche internationale et un cadre réglementaire différent pour attirer les entreprises britanniques et étrangères dont la valeur boursière serait comprise entre 50 M£ et 5 Md£. Malgré des échanges jugés constructifs, LSEG a réaffirmé qu'elle ne souhaitait pas se séparer de l'AIM, qu'elle considère comme un élément essentiel de sa stratégie. Pour rappel, la population sur le marché AIM a fortement décliné, passant de 1 700 entreprises en 2007 à moins de 700 aujourd'hui, dans un contexte de baisse des introductions en Bourse et de nombreuses opérations de sortie de cotation.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Londres

Rédaction: SER de Londres

Abonnez-vous: londres@dgtresor.gouv.fr